

Connaissez-vous l'ONF ?

Créé en 1964, l'Office national des forêts (ONF) est un **établissement public à caractère industriel et commercial** (EPIC) placé sous la double tutelle du ministère de l'agriculture chargé des forêts et de celui de l'environnement. Il emploie **9000 professionnels** au service de la transition écologique et énergétique.

L'ONF assure trois missions :

- la production de bois
- l'accueil du public
- la protection des écosystèmes

Il gère **11 millions d'hectares** de forêts publiques.

Pour savoir +

Informations sur le site de la [DRAAF Bourgogne-Franche-Comté](https://draaf.bourgogne-franche-comte.fr).

Les forêts de Bourgogne-Franche-Comté menacées par les chenilles de Bombyx disparate

Depuis le début du printemps, une prolifération de chenilles du papillon Bombyx disparate est observée dans les départements de la Côte d'Or, de la Saône-et-Loire et de la Haute-Saône. Ce phénomène a été favorisé par un climat doux avec un hiver et un printemps relativement secs. La chenille du Bombyx disparate est un parasite vorace qui se nourrit principalement de feuilles de chênes. Plusieurs centaines d'hectares de feuillus sont touchés actuellement avec des dégâts plus importants que ceux qui avaient été constatés en juin 2019.

Qu'est-ce que le Bombyx disparate ?



Chenille Bombyx disparate
©ONF-UT Sud Saône-et-Loire

Le Bombyx disparate (*Lymantria dispar*) passe comme tous les papillons par un stade larvaire sous forme de chenille. A partir du quatrième stade de son développement on peut la reconnaître facilement grâce à sa fourrure noire ornée de points rouges et bleus le long du dos. Elle peut mesurer jusqu'à 8 cm et se nourrit quasi exclusivement de feuilles de chêne avant de se transformer en papillon. Elle n'est active que d'avril à juin.



Papillon Bombyx disparate
©Entomart

La présence du Bombyx disparate n'est pas nouvelle. L'évolution de sa population suit des cycles d'une dizaine d'années. Les services de l'ONF constatent une nouvelle augmentation de sa population depuis 2018, très importante en 2020. En région Bourgogne-Franche-Comté, la dernière grande phase de pullulation de bombyx disparate remonte au début des années 90. L'apparition de ce parasite est imprévisible. Il peut proliférer dans une région donnée, puis s'y faire oublier des années durant, et entre temps apparaître en masse là où on ne l'attend pas vraiment.

Des dégâts spectaculaires, mais sans danger pour l'homme

Ces invasions de chenilles peuvent être incommodantes, voire désagréables, dans les forêts, parcs et jardins ou encore façades de maisons, mais contrairement aux chenilles processionnaires, les chenilles de Bombyx disparate ne sont pas urticantes. **Elles ne représentent donc pas un danger pour l'homme (sauf allergie spécifique).** Par prudence, il convient toutefois de ne pas les toucher.

Communiqué de presse

8 juin 2020

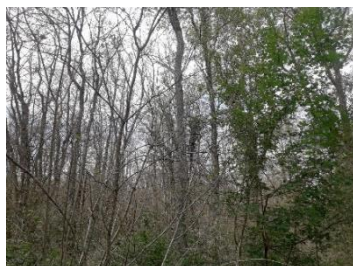
→ Les secteurs du **Pays de Vingeanne (21)**, de **Chalon Ouest (71)**, du **Maconnais-Clunisois (71)** et de **Champlitte (70)** sont particulièrement affectés par la présence des chenilles du *Bombyx disparate*.

Des forêts menacées car déjà fragilisées par la sécheresse



Chenilles *Bombyx disparate*
©ONF-UT Sud Saône-et-Loire

Le chêne constitue le mets privilégié des chenilles de *Bombyx disparate* mais toutes les essences feuillues ou résineuses sont consommées, notamment le charme et le hêtre. Les arbres touchés n'ont plus de feuilles, on parle alors de « défoliation ». Ce phénomène peut toucher des milliers d'hectares, voir des dizaines de milliers dans les cas extrêmes ce qui va donner un aspect « hivernal » aux forêts et impacter ainsi fortement et durablement le paysage.



Arbres défoliés
©ONF-UT Sud Saône-et-Loire

En principe, les arbres atteints retrouvent leur feuillage après quelques mois. Cette repousse les sollicitant fortement, leur croissance s'en trouve souvent compromise. La situation est toutefois préoccupante car les défoliations constatées peuvent affecter des arbres déjà affaiblis par les sécheresses successives de ces trois dernières années. Ils peuvent alors dépérir rapidement.

Comment lutter contre le *Bombyx disparate* ?

Il n'existe aucun moyen efficace pour se débarrasser définitivement des chenilles. L'ONF n'applique pas de traitement insecticide : ces moyens de lutte chimique, non sélectifs, impactent d'autres papillons et insectes qui contribuent à la richesse biologique du milieu forestier. Des prédateurs naturels comme des oiseaux, insectes ou des chauves-souris permettent de réguler la population de *Bombyx*.

En cas de prolifération importante dans des zones habitées, une dispersion par nettoyage à l'eau est préconisée. Enfin, à partir de la fin du mois de juin, les attaques massives cesseront car les chenilles deviendront des papillons. En effet, il n'y a qu'une ponte par an. Par ailleurs, les niveaux de population du *Bombyx disparate* passent par des pics de culmination qui durent rarement plus de 2 ans.

Des peuplements surveillés de près par les équipes de l'ONF

Les peuplements touchés (dont certains avaient déjà été affectés par une invasion de chenilles en 2019, en particulier sur le secteur de la Vingeanne) font l'objet de signalisations systématiques par les techniciens aux spécialistes du réseau DSF (Département de la Santé des Forêts), qui mettent en place des suivis. Ainsi des comptages de ponte ont été effectués en hiver. Les peuplements feront également l'objet d'une surveillance accrue par l'ONF cet été afin de détecter les dépérissements d'arbres.

Les Calosomes sont des insectes contribuant à l'élimination des chenilles qui constituent leur proie de prédilection.



Calosoma inquisitor

Le DSF gère un dispositif de surveillance, de diagnostic et de conseil phytosanitaire pour la forêt. Il s'appuie sur un réseau de plus de 200 forestiers de terrain.

[Pour en savoir plus](#)

➔ Actuellement, le nord de la Haute-Saône est le plus touché par des invasions de chenilles processionnaires, notamment le secteur de **Passavant-la-Rochère (70)**.

Les bons réflexes à adopter

Quelques conseils à connaître pour se protéger des chenilles :

- éviter d'aller sous les arbres porteurs de nids ;
- ne pas toucher les chenilles ou leurs nids ;
- éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition ;
- ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint ;
- éloigner les animaux de compagnie.
- porter des vêtements protecteurs dans les zones infectées.

En cas de contact : prendre une douche tiède et changer de vêtements.

-Si des problèmes subsistent malgré cela, ne pas hésiter à consulter son médecin traitant.

-Si des réactions sont visibles sur votre animal de compagnie, consulter rapidement un vétérinaire.

En savoir +

Recommandations sanitaires sur le site de **l'Agence régionale de santé (ARS)** du Grand Est :
<https://www.grand-est.ars.sante.fr/>

Chenilles processionnaires, soyons vigilants !

Certains sites forestiers sont envahis de chenilles processionnaires. Ces parasites, contrairement à la chenille du Bombyx disparate, représentent un risque sanitaire pour l'homme et les animaux. L'Office national des forêts invite à la plus grande prudence sur les lieux infestés. Leur présence peut affaiblir considérablement les arbres touchés voire entraîner des dépérissements.

Comment reconnaître des chenilles processionnaires ?



Chenilles processionnaires du pin
©ONF

Il existe **deux sortes de chenilles processionnaires**, celles qui colonisent les **pins** et celles qui colonisent les **chênes**. Toutes deux sont des larves de papillons de nuit. Comme leur nom l'indique, elles sont aisément reconnaissables car elles se déplacent par centaine en procession pour construire leur nid qui est en général plaqué sur le tronc ou sous les branches des arbres. Leurs poils possèdent des propriétés urticantes pendant plusieurs années. Ainsi, ces chenilles, vivantes ou

mortes, et leurs nids même anciens constituent un risque pour la santé des promeneurs et de leurs animaux de compagnie. Elles sont également très voraces puisqu'elles sont aussi à l'origine de défoliations importantes sur les arbres qu'elles colonisent.



Chenilles processionnaires du chêne
©ONF-Renaud Trangosi



Chenilles processionnaires du chêne
©ONF-Renaud Trangosi



Nid de chenilles processionnaires du chêne
©ONF

Comme pour les chenilles du Bombyx disparate, l'ONF n'applique pas de traitement insecticide qui pourrait s'avérer dangereux pour d'autres espèces parce que non sélectif.

En fonction du niveau d'infestation constaté, certains sites pourront être fermés à la circulation afin de garantir la sécurité du public.

POUR EN SAVOIR PLUS ?

Camille MARCQ

Responsable territoriale communication
ONF Bourgogne-Franche-Comté

Tél. : 06 71 72 08 12 ; camille.marcq@onf.fr